

# Restaurer une zone humide en contexte sylvicole

Certaines plantations (résineux) ne sont pas adaptées aux zones humides voire mettent en danger leur fonctionnement, d'où l'importance de restaurer ces milieux.

## A quoi ça sert ?

- Limiter les impacts des résineux sur le site (prélèvements importants en eau, acidification du sol, risque de chute d'arbres dont les racines ne sont pas adaptées à l'eau...)
- Limiter la disparition de clairières dont la végétation différente est profitable à la faune sauvage
- Favoriser des milieux naturels diversifiés et fonctionnels

### La Goutte noire (Cours, Rhône)

Objectif : restaurer le fonctionnement hydrologique et écologique du site, suite à des plantations d'épicéas.

Solution : Abattage de 83 arbres de petit diamètre (environ 30 cm) sur une surface de 0,5 hectare, débardage par câblage puis ébranchage, export des grumes, broyage et évacuation des résidus.

Coût du chantier : 10 100 € TTC

### Valorges (Machézal, Loire)

Objectif : "rajeunir" la tourbière suite à la colonisation par des pins sylvestres.

Solution : Abattage de 50 arbres de petit diamètre (environ 25 cm) sur une surface de 0,5 hectare, débardage par traction animale et création de 5 mares.

Coût du chantier : 5 600 € TTC

## Les bonnes questions à se poser avant de se lancer

Quelle est la meilleure période pour intervenir ?	Lorsque le sol est suffisamment portant et hors période de reproduction des espèces sensibles, donc plutôt à l'automne ou en fin d'été.
Est-il possible d'intervenir avec des engins ?	Vérifiez la portance du sol, l'accessibilité du site, les possibilités de stockage et de retournement des engins à proximité... Les engins chenillés (type dameuse de piste) peuvent être une bonne solution pour des sols peu portants.
Comment limiter au maximum l'impact du chantier sur le site ?	Limitez au maximum le passage des engins sur la zone humide, en privilégiant des solutions techniques respectueuses des sols (câblage, traction animale...). Si un cours d'eau traverse le site, l'installation d'un barrage filtrant (ex : filtres à base de branches, bottes de paille) peut être nécessaire à la sortie des écoulements, pour éviter le transport de matières en suspension.
Que faire du bois une fois coupé ?	Il n'est pas nécessaire pour le milieu d'évacuer tout le bois mais, s'il peut être valorisé, sa commercialisation peut contribuer à financer le chantier !
Et si vous en profitez pour donner un coup de pouce à la biodiversité ?	L'enjeu, sur le plan écologique, n'est pas de faire "propre" : les souches, branches et arbres morts servent de refuges à de nombreux êtres vivants, au rôle écologique essentiel (fabrication d'humus nourricier). Pensez à laisser sur place quelques souches et arbres morts.



## Les différentes phases à prévoir

Avant d'engager la démarche, un diagnostic complet doit être effectué (voir fiche-outil « Bien préparer son projet »). Une expertise peut être apportée par certains partenaires (Conservatoire d'espaces naturels, Syndicat de rivières, Centre régional de la propriété forestière...) afin d'envisager la marche à suivre. L'accord du propriétaire est également indispensable !

### PRÉPARATION DU CHANTIER

- Précisez les objectifs du chantier et les solutions techniques correspondantes



Contactez plusieurs entreprises forestières et donnez-leur RDV sur le site, cela vous aidera à préciser vos besoins.

Pensez à effectuer une déclaration de projet de travaux (DT) auprès du téléservice [reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://reseaux-et-canalisation.gouv.fr) pour vérifier l'absence de passage de réseaux (aériens et/ou enterrés). Renseignez-vous auprès des services de l'état concernant les réglementations en vigueur et les démarches à effectuer.



- Évaluez le montant des travaux et préparez votre budget



Si possible, prévoyez une petite marge pour faire face aux aléas. Prévoyez également un budget pour l'entretien courant du site après les travaux.

- Rédigez le cahier des charges, lancez la consultation des entreprises et contractualisez



Des modèles de cahiers des charges peuvent vous être transmis par le Conservatoire d'espaces naturels ou par le syndicat de rivières de votre territoire. N'hésitez pas à demander de l'aide !



Précisez bien ce que vous attendez exactement de l'opérateur : faut-il enlever tout le bois du site, laisser les branches, les broyer en bordure de parcelle... ?

- Vérifiez que l'opérateur retenu a bien réalisé la DICT (déclaration d'intention de commencement des travaux)

- Informez les propriétaires, les partenaires et les riverains qu'un chantier va être conduit



Prévoyez une réunion publique, un article dans le bulletin municipal, un panneau explicatif sur place...



3 à 4 jours  
de travail  
hors diagnostic  
préalable

### SUIVI DE CHANTIER

Prévoyez plusieurs RDV sur site avec les responsables des opérations :

- pour le lancement du chantier

procédez à une séquence de marquage (voies d'accès, zones de travail, passages à éviter, arbres à abattre et à préserver, etc.) et effectuez un état des lieux (notamment sur les chemins d'accès) avec photos à l'appui, à contresigner par les deux parties.



- pour suivre le déroulement de travaux d'envergure, sur plusieurs jours / semaines



Rédigez et envoyez aux opérateurs des comptes rendus de terrain accompagnés de photographies. Prévoyez un accusé de réception et une mention « Si ce compte rendu n'est pas contesté sous huitaine, il est considéré comme acté ».



Profitez de vos rendez-vous de suivi de chantier avec l'opérateur pour inviter la presse et communiquer.

- pour la réception du chantier



Vérifiez la bonne réalisation des travaux et l'absence de dégradation. Rédigez le cas échéant un procès verbal de bon achèvement des travaux.



2 à 6 jours  
de travail

### APRÈS LE CHANTIER

La nature n'est jamais figée : une fois restauré, le site va continuer à évoluer au fil du temps. Pensez à prévoir des passages réguliers pour suivre l'évolution de la végétation et intervenir si besoin. Pour valoriser le travail réalisé, n'hésitez pas à communiquer, par exemple en installant sur site un panneau de sensibilisation.



Au moins 1 jour  
de travail par an



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Rhône-Alpes

#### Contact :

CEN RHÔNE-ALPES  
celine.herve@espaces-naturels.fr  
Tél. 04 72 31 84 50

# Assurer la maîtrise foncière d'une zone humide

L'accord des propriétaires est un pré-requis indispensable avant de s'engager dans un projet, quel qu'il soit ! C'est une démarche qui peut être bouclée en une simple visite, ou au contraire nécessiter plusieurs années.

## A quoi ça sert ?

- Permettre la mise en œuvre d'opérations de restauration, d'entretien et/ou de valorisation de la zone humide
- Rendre pérenne la gestion de la zone humide

### Tourbière du Coutry (Chênelette, Rhône)

Le foncier est ici morcelé en plusieurs parcelles. L'animation foncière est en cours depuis 10 ans et est sur le point de se finaliser : acquisition de parcelles en indivision en 2006 par la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, signature d'une convention d'usage avec un propriétaire en 2010, acquisition en cours sur les parcelles restantes.

### Valorges (Machézal, Loire)

Le propriétaire a confié en 2012 la gestion de son terrain au CEN Rhône-Alpes et au SYRRTA par le biais d'une convention tripartite de 10 ans. Une visite sur site a suffi pour parvenir à cet accord !



## La convention d'usage, un outil qui a fait ses preuves !

La convention d'usage est un outil souple qui permet à un propriétaire de mettre à disposition son bien, en convenant d'une gestion définie. La durée est fixée par la convention (en général 5 à 10 ans). D'un point de vue pragmatique, la convention permet assez facilement d'obtenir un engagement, fondé sur la confiance réciproque. Dans 99% des cas, les propriétaires sont satisfaits et les conventions renouvelées !

## Les bonnes questions à se poser avant de se lancer

Sur quel périmètre travailler ?	Il peut être utile d'obtenir la maîtrise des abords du site, en particulier lorsqu'ils ont un impact sur l'état de conservation de la zone humide.
Combien de temps prévoir ?	Une analyse préalable du foncier est utile pour identifier le nombre de parcelles, la nature des biens et donc évaluer le nombre d'interlocuteurs à rencontrer. L'animation foncière peut être lourde et longue : plusieurs années sont souvent nécessaires pour une bonne maîtrise du foncier d'un site naturel.
Quel outil foncier privilégier ?	De l'acquisition au simple accord verbal, il existe tout un panel d'outils, du plus pérenne et solide au plus souple. Le choix se fera avec le propriétaire lors de la négociation : il est donc utile de prévoir plusieurs outils à proposer (acquisition, bail emphytéotique, convention d'usage tacitement renouvelable, commodat...).
Ai-je les moyens de mes ambitions ?	Le travail d'animation et l'acquisition de parcelles peuvent être financés via diverses procédures (voir fiche-outil « Bien construire son projet »).



## Les différentes phases à prévoir

### ANALYSER LE FONCIER ET DÉFINIR SA STRATÉGIE

- Identifiez les parcelles présentes sur le site en consultant le cadastre.



Le cadastre est disponible en ligne ou en mairie.

- Recherchez en mairie la nature des biens et les coordonnées des propriétaires.

En cas d'indivision, il vous faudra la liste de l'ensemble des co-propriétaires. En cas de nue-propriété, il faut l'accord du nu-propriétaire et de l'usufruitier. Sur une parcelle agricole, l'exploitant est un interlocuteur tout aussi incontournable que le propriétaire !



Le passage en mairie est l'occasion de s'assurer qu'il n'y a pas eu de changements récents de propriété (vente, héritage...).

- Ciblez le temps de travail à prévoir : les indivisions ou les biens non délimités, par exemple, démultiplient le nombre de contacts à établir pour une même parcelle.

- Composez votre palette d'outils fonciers.

Si une acquisition est envisagée, renseignez-vous sur le prix approximatif des parcelles. Le service de France Domaine vous donne une première référence bien utile selon le prix des ventes effectuées sur le secteur.



0,5 à 1 jour  
selon la taille  
du site



### INFORMER LES PROPRIÉTAIRES ET LES USAGERS

- Si les propriétaires à contacter sont nombreux, commencez par une réunion publique d'information.

- Envoyez un courrier nominatif avec liste et localisation sur une carte des parcelles pour chaque propriétaire.

- Par la suite, privilégiez le contact humain : relances téléphoniques, rencontres physiques sur site...

Préparez vos « arguments » (ex : maîtrise foncière d'une parcelle similaire obtenue récemment) et clarifiez vos marges de négociation dès cette étape !



1 à 2 jours  
de travail



### RENCONTRER LES PROPRIÉTAIRES

L'important est de parvenir à établir une relation de confiance.



Prévoyez quelques supports papier pour aborder les choses dans le détail si besoin (ex : descriptif du projet, convention-type...), mais évitez d'arriver avec un projet déjà tout ficelé : essayez au maximum d'être dans l'échange.

*L'animation foncière peut prendre plusieurs années pour aboutir : il est important de laisser aux propriétaires le temps de la réflexion mais aussi de composer avec les délais d'obtention de financements publics ; relancer régulièrement les propriétaires est souvent nécessaire.*

### RÉDIGER ET SIGNER LES ACTES

Cette étape peut être longue, surtout s'il s'agit d'une acquisition (prévoir au moins 3 mois pour la mise en place de l'acte notarié).



Il existe des documents-types pour les différents modes de conventionnement. Renseignez-vous auprès du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes ou de votre syndicat de rivières.

Variable



### APRÈS LA SIGNATURE

Tenez les propriétaires régulièrement informés et associez-les à la vie du site !



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Rhône-Alpes

Contact :

CEN RHÔNE-ALPES

celine.herve@espaces-naturels.fr

Tél. 04 72 31 84 50

# Préserver une zone humide : Bien construire son projet

Un projet bien construit est un projet fédérateur et plus facile à mettre en œuvre.

Pour partir sur des bases solides, prenez le temps de :

- Motiver et impliquer les acteurs locaux
- Trouver les bons interlocuteurs techniques et financiers
- Bien préciser vos objectifs et votre programme d'actions

## Les bonnes questions à se poser avant de se lancer

Quelles sont les obligations et marges de manœuvre réglementaires ?	Pensez à vérifier les réglementations en vigueur : urbanisme (espaces boisés classés), espèces et espaces protégés, milieux aquatiques (loi sur l'eau), etc.
Quelles sont les attentes des différentes parties prenantes ?	N'oubliez pas qu'un projet a une vie longue et ne concerne pas seulement les propriétaires des terrains mais aussi beaucoup d'utilisateurs qui gravitent autour du site : agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, promeneurs... Commencez par réunir tous ces acteurs pour recueillir leurs attentes et réfléchir aux grandes orientations à donner au projet.
Quelles sont les données existantes sur le site ?	Afin d'adapter au mieux les interventions à réaliser, il est essentiel de s'appuyer sur un diagnostic aussi complet que possible. Les savoirs profanes sont précieux pour comprendre le site, connaître son histoire et potentiellement éviter des études préalables.
Suis-je en mesure d'animer cette démarche ?	Elaborer un projet et le mener à terme demandent une vraie réflexion, des compétences spécifiques et un temps conséquent. Une solution peut être de confier tout ou partie de la démarche à un tiers.
Quelles sont les marges de manœuvre financières ?	Il est utile d'avoir connaissance des possibilités de financement et d'en tenir compte lors de la définition des objectifs et des actions à mener.

### Financer son projet

Sous certaines conditions, vous pouvez prétendre à des aides financières des Agences de l'eau ou d'autres partenaires (Région, Département...) et/ou inscrire votre projet dans des procédures régionales : contrats de rivière, contrats de développement (contrats verts et bleus...) voire des programmes européens d'aide (valorisation du patrimoine, projets agricoles...).

Mais tous les projets ne nécessitent pas un appel à des financements extérieurs : même avec un budget modeste, il est possible d'intervenir de manière significative, à différents niveaux !

### Besoin d'un coup de pouce ?

Pour vous informer et faciliter la construction de vos projets, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes et les syndicats de rivières vous proposent un accompagnement méthodologique et technique. N'hésitez pas à les contacter !

*Voir détail des contacts au dos de la plaquette du Rés'eau.*



## Les différentes phases à prévoir

### DIAGNOSTIC ET DÉFINITION DES GRANDES ORIENTATIONS

Rassemblez les informations et les connaissances dont vous disposez sur le site et identifiez les objectifs et les actions à mettre en œuvre. Concrètement, faites participer les propriétaires et usagers du site pour définir les orientations à donner au projet : en fonction du contexte, une seule réunion bien animée peut suffire.

Cette première phase de concertation est loin d'être une perte de temps : elle facilite le travail

de diagnostic initial et garantit l'émergence de projets de qualité, partagés et bien appropriés localement.



Réunissez les différents acteurs directement sur le site, en incitant chacun à partager sa connaissance de la zone humide. Complétez par un temps d'échanges en salle.



Pour des échanges productifs, la réunion doit être préparée soigneusement et bien animée. Vous pouvez si besoin solliciter l'accompagnement d'un professionnel.

### FORMALISATION DU PROJET

Sur la base des grandes orientations partagées, rédigez une note de présentation du projet. Cette note vous sera très utile pour informer les riverains et/ou convaincre des partenaires techniques ou financiers.



Si l'action envisagée nécessite la mobilisation de financements : détaillez les actions à mener dans la première phase (année n+1), le budget prévisionnel et le plan de financement envisagé.



Précisez dès cette phase les modalités d'évaluation du projet.

## PHASES OPTIONNELLES

### MOBILISATION DES FINANCEMENTS

Envoyez la note d'intention à tous les financeurs potentiels et rencontrez-les.



Si votre projet inclut plusieurs phases avec des financeurs différents, informez dès le départ tous les financeurs pressentis.



Pour certains financeurs, des formulaires de demande d'aide financière sont disponibles en ligne

### CONDUITE D'ÉTUDES PRÉALABLES

Des études préalables peuvent être nécessaires, pour mieux comprendre le site, étudier la faisabilité d'une solution technique ou répondre à des obligations réglementaires. Dans ce cas, il faudra prévoir de nouveau un temps d'échange collectif à l'issue des études, pour définir les actions à conduire, et éventuellement remobiliser des financements pour les phases ultérieures.

### MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION DES ACTIONS

• Pensez à tenir régulièrement informés les acteurs locaux de l'avancée du projet.



Plusieurs outils sont à votre disposition : bulletin municipal, communication presse, affichage sur site...

• L'évaluation du projet est l'occasion de prendre du recul et de progresser. C'est une étape à ne pas négliger et... à anticiper ! Des suivis réguliers de la faune et de la flore fourniront par exemple de précieux indices sur l'état du site et l'impact de la gestion.



L'idéal est de mener l'évaluation tout au long du processus et pourquoi pas d'y associer les acteurs locaux ?



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Rhône-Alpes

#### Contact :

CEN RHÔNE-ALPES  
celine.herve@espaces-naturels.fr  
Tél. 04 72 31 84 50



2 à 10 jours  
de travail  
selon la taille  
du site



2 à 10 jours de travail  
selon la taille du site



Variable

# Mettre en place une activité agricole adaptée sur zone humide

Même si leur exploitation peut être plus contraignante, les zones humides constituent de précieux atouts pour l'activité agricole, notamment en période de sécheresse.

## A quoi ça sert ?

- Entretenir un site par le pâturage pour éviter son embroussaillage et conserver des paysages ouverts
- Favoriser une activité socio-économique adaptée à ces milieux particuliers

### Les Fougères et Sous les Echarmeaux (Poule-les-Echarmeaux, Rhône)

Des partenariats ont été noués avec des agriculteurs pour adapter les pratiques agricoles sur deux zones humides à forts enjeux. Le Syndicat de rivière Azergues (SMRPCA) a débroussaillé les sites et posé des exclos pour protéger deux secteurs sensibles.

Limitez au maximum la fertilisation et les produits phytosanitaires qui peuvent générer des pollutions : les milieux humides ont un contact quasi-permanent avec les eaux de surface et/ou souterraines.



## Les bonnes questions à se poser avant de se lancer

Quelle peut être la place de la zone humide dans l'exploitation ?	Il s'agit de préciser les caractéristiques de la parcelle (potentiel fourrager, localisation par rapport au siège de l'exploitation...) pour identifier la place que l'on peut lui donner dans le système d'exploitation (parcelle à vocation productive, zone reculée pour les génisses, zone à végétation hétérogène pour apprendre aux jeunes animaux à manger de tout...).
Y a-t-il des aménagements à prévoir ?	En fonction de l'état des installations (clôtures, points d'abreuvement, lieux de chôme...), des travaux pourront être nécessaires.
La parcelle présente-t-elle des difficultés particulières ?	Difficultés d'accès, risques d'enlèvement pour les engins ou le bétail, problèmes parasitaires... Discutez avec l'exploitant pour identifier les difficultés qu'il rencontre ou qu'il pourrait rencontrer : c'est un préalable indispensable pour trouver ensuite des solutions !
Comment adapter au mieux l'activité agricole au milieu naturel ?	Des solutions simples peuvent souvent être trouvées pour concilier vocation écologique et agricole de la parcelle : pâturage tardif dans les parties très humides, mise en exclos des zones les plus sensibles, installation de pierres à sel sur les secteurs qui s'embroussaillent pour inciter le troupeau à pâturer ces zones, etc.

Pâturage aux Fougères



La pose d'une clôture temporaire sur certains secteurs sensibles est une bonne solution pour éviter l'enlèvement du bétail, la dégradation du sol par le piétinement ou protéger une plante rare pendant sa floraison, comme la photo ci-dessus.

### Est-ce que toutes les races peuvent pâturer en zones humides ?

Oui : la « rusticité » est pour beaucoup une question d'habitude, elle dépend fortement de l'éducation apportée aux animaux. Bien accompagné, le bétail trouvera un intérêt à brouter des herbes inhabituelles, y compris l'écorce de jeunes arbustes. Il est démontré qu'une végétation hétérogène favorise l'ingestion par les animaux et stimule leur appétit !

## Les différentes phases à prévoir

### CAS N°1

Une parcelle se libère et vous souhaitez la (re)mettre en pâturage

#### TROUVER UN AGRICULTEUR



1 à 2 jours  
de travail

- Contactez les référents agricoles de votre territoire (Syndicat agricole, Chambre d'agriculture) et les agriculteurs des environs.
- Prenez contact avec l'agriculteur pressenti et exposez-lui votre projet.



0,5 jour  
de travail

### CAS N°2

Un agriculteur est en place et vous souhaitez l'accompagner dans ses pratiques

#### OBTENIR UN ACCORD

Avant d'engager la démarche, l'accord de l'exploitant et du propriétaire est indispensable ! Prenez le temps de prendre contact avec lui, voire de le rencontrer.

## RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX

- Prenez RDV sur le site avec l'exploitant et exprimez clairement vos attentes respectives, pour arriver à des objectifs de gestion.

Pensez à interroger l'éleveur sur le fonctionnement de son exploitation : ses périodes de mise bas, les surfaces utilisées, leurs usages, l'utilisation qui est faite de la parcelle... pour bien comprendre ce qui structure son activité.



0,5 jour  
de travail



- Une fois bien précisés les objectifs de gestion, identifiez les actions nécessaires pour y répondre, en tenant compte des contraintes d'exploitation.

Associez l'exploitant à la réflexion : c'est lui qui connaît le mieux son activité !

## S'ENGAGER

Suite au diagnostic et aux échanges, il reste à formaliser le programme d'actions et les engagements de chacun.

Les écrits sont généralement utiles : une convention avec l'agriculteur permettra de fixer les choses et de s'assurer de l'engagement de chacune des parties impliquées. Il existe des modèles-types. N'hésitez pas en faire la demande au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes ou à votre syndicat de rivières.



0,5 jour  
de travail



Pour donner à cet engagement une forte valeur juridique, la signature d'un bail rural à clauses environnementales peut être une solution : en signant ce bail, l'agriculteur s'engage à respecter un certain nombre de mesures à caractère environnemental inscrites au contrat, faute de quoi le bail pourra être résilié.

## EFFECTUER UN SUIVI RÉGULIER

Un RDV annuel (ou semestriel) est utile pour faire le point sur le travail accompli, discuter des difficultés rencontrées et trouver de nouvelles solutions, pour ajuster les pratiques.



0,5 jour de  
travail par an



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Rhône-Alpes

#### Contact :

CEN RHÔNE-ALPES  
celine.herve@espaces-naturels.fr  
Tél. 04 72 31 84 50